

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/066

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents : 8

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Karine CAROLA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Chrystelle LEBOEUF, Joël PACULL, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Yves ESCAPE (pouvoir à Guy PALOFFIS), Corinne ROLLAND-MCKENZIE (pouvoir à Karine CAROLA), Carine DEVOYON (pouvoir à Laurence BARBERA), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir à Pascale PUY), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA),

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Pascal-Henri BASSET, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 14/06/2023

CONVENTION

PERPIGNAN MEDITER. METROPOLE CU / COMMUNE
OPERATIONS CONJOINTES DE MARKETING TERRITORIAL 2023

RAPPORTEUR : Yannick COSTA

Dans le souci de favoriser le rayonnement communautaire, Perpignan Méditerranée Métropole consacre une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, évènementielles ou protocolaires, mettant en valeur le territoire. La dynamique du territoire implique des actions de proximité permettant de valoriser un maillage local d'activités qui sont autant d'atouts et de centres d'intérêts pour la population comme pour l'attractivité touristique.

Au vu de ces éléments, la Commune a proposé pour l'année 2023, dans le cadre des opérations conjointes de marketing territorial, d'associer la communauté urbaine, à la soirée du 13 juillet 2023 « Les Musicals del Revelli ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de cette convention prévoyant toutes les modalités de communication à respecter.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la convention à passer entre la Commune et Perpignan Méditerranée Métropole CU pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour les « Musicals del Revelli » du 13 juillet 2023 dont les modalités financières seraient les suivantes :

OPERATION 1				
NOM	Les Musicals del Revelli			
DATE	13 Juillet 2023			
DESCRIPTIF	<i>Manifestation culturelle proposée à la population - Découverte musicale riche et variée. Groupes musicaux situés en divers points du coeur de ville (Cellera).</i>			
	DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
	Objet	Montant TTC	Objet	Montant TTC
	Groupes musicaux	19 847 €	Part Commune	5 262 €
			Part PMM	5 000 €
	Communication	400 €	Assoc Fêtes et Cult	9 985 €
TOTAL	20 247 €	TOTAL	20 247 €	

► **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cédex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.